



# Bulletin 4

## Dans ce numéro :

Zones humides	1
Compte-rendu « commerce équitable »	2
OGM Pesticides Sacs en plastique	3
Patanares	4
Pétition	5

### Elles sont partout !

Les zones humides sont des étendus de marais, de fagnes, de tourbières et d'eaux naturelles ou artificielles permanentes ou temporaires où l'eau est statique ou courante, douce, saumâtre ou salée y compris les étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas 6 m.

Dans le monde, les ZH représente 2% de la surface de la terre soit 900 millions d'hectares.

« Né d'un lent processus géologique où se conjuguent mer, vent, sable et fleuves, un chapelet de lagunes, unique par son importance, sa valeur et sa beauté, caractérise la côte languedocienne. Ces étangs, peu profonds et de taille variable, couvrent aujourd'hui près de 40 000 hectares.

Paradoxalement, bien que visités chaque été par des millions de touristes, ils restent largement méconnus : le grand public ne soupçonne

pas que ces lagunes connaissent depuis peu une évolution radicale et souvent inquiétante, comme c'est d'ailleurs le cas de beaucoup de zones humides méditerranéennes, et de France. »

« Les ZH, où se rencontrent et se mêlent la terre et l'eau, sont les milieux naturels les plus variés et les plus productifs du monde en matière vivante, après les forêts tropicales. » ( Science & nature )



Les ZH sont en tête des milieux naturels les plus menacés (urbanisation, pollution, comblement, assèchement, eutrophisation...). Elles ont souvent mauvaises presse : amas de boues infestés de moustiques et de maladies. En France, la moitié des ZH ont disparue en 30 ans.

Réunion d'information  
**Les étangs du littoral**  
 Jeudi 5 juin, 20h 30  
 Maison de la Vie Associative,  
*Béziers, faubourg*

## Préservation

Continuer à supprimer, combler partiellement lagunes et étangs, et les laisser se dégrader portent atteinte à l'équilibre naturel de la région. La préservation de ces espaces, de ce patrimoine, de cette ressource économique doit reposer sur des protections fortes : sites classés, réserves naturelles et arrêtés de biotope, acquisitions du Conservatoire du littoral... Elle doit être accompagnée d'une mise en place de la gestion globale de l'écosystème lagunaire incluant les

eaux marines, les échanges avec la mer et leur bassin versant.

Pour cela l'homme doit connaître et prendre conscience des contraintes liées au fonctionnement de ces milieux.

### Mesures de protection

1971 : Convention de Ramsar internationale

1992 : Loi sur l'eau en France, élaboration des Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion des Eaux (SDAGE)

1995 : Plan d'action pour les zones humides

1996 : adoption du SDAGE par le Comité de Bassin

2002 : élaboration d' Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Basse vallée de l'Aude

## Compte-rendu de la réunion d'information Commerce équitable et solidaire

### Quelques chiffres :

Le CE représente (0,01% du marché mondial)

*en Europe*

71% des personnes interrogées ignorent ce que sont les produits du CE

29% les connaissent

11% en ont déjà acheté

*le CE toujours en Europe, représente*

. 300 magasins

. 50 mille bénévoles

. 1,3 milliards de chiffres d'affaires

*dans les pays du Sud*

. 550 groupes de

producteurs dans 44 pays

. 800 mille travailleurs

qui font vivre 5 millions

de personnes

Le CE est né d'un constat : « les prix des marchandises vendues sur le marché internationale ne reflètent pas les coûts réels de production. Ils sont fixés le plus bas possible, sans tenir compte des conséquences humaines, sociales ou écologiques. » (Efta- Momento 1998)

Le CE a voulu remédier aux catastrophes humaines dans les pays du Sud, engendrées par le commerce mondialisé, comme la grande spéculation sur le café de 1997.

Pour cela le CE s'est donné comme objectif d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et

artisans les plus défavorisés, leur permettant de satisfaire leurs besoins élémentaires : santé, éducation, logement, protection sociale. Il garantit le respect des droits fondamentaux des personnes : refus de l'exploitation des enfants, de l'esclavage, qu'il a inscrit dans sa charte.

Cette présentation succincte du CE nous montre son aspect très social, mais au-delà nous pouvons percevoir un volet écologique qui nous semble intimement lié à l'équitable.

Dans la pratique agricole :

. des exploitations à échelle humaine

. travail sur la qualité et non

sur la quantité

. agriculture plus respectueuse de l'environnement et souvent biologique

Mais aussi

. une transparence de la filière de la production du produit à la vente,

. une solidarité entre les consommateurs et les producteurs qui acceptent de payer un juste prix.

C'est pour appuyer cette démarche que l'ARE a souhaité en savoir un peu plus sur le CE et essayer de comprendre ce qu'il est et en quoi il nous concerne en tant que consommateurs.

## CE, Interventions

. Frorette Goulard de l'association PEPS (plus d'éthique, plus de solidarité).

Elle est allée voir sur place en Amérique du sud des coopératives agricoles qui travaillent avec le CE et en rapporté un reportage vidéo qu'elle nous montre. Le travail en lien avec le CE nous fait percevoir des avancées sociales dans les différentes communautés. Son témoignage est très encourageant : niveau de vie amélioré, formation en agriculture des producteurs, utilisation de compost dans les cultures, chaleur humaine...

. l'association Attac de Pézenas qui mène des campagnes de sensibilisation auprès des centres commerciaux et du public autour du CE et de « l'éthique sur l'étiquette ». Elle tient des stands sur les marchés (en plusieurs lan-

gues pour les touristes), réalise des conférences, est intervenue auprès des échoppes d'artisans qui vendent des objets de tous pays, enfin elle a aidé une stagiaire du lycée à faire son stage dans un centre commercial sur le thème du CE. En projet, elle souhaite interpeller les communes pour établir une charte sociale dans les marchés publics. Par ces actions elle espère changer le regard des consommateurs sur la vision Nord-Sud et sur l'acte de consommation.

. Marie-Hélène Dupuy de l'association « Ici et là » qui soutient un projet de groupement d'achat. Ce groupement souhaite favoriser la consommation locale, directement du producteur au consommateur et forcément bio (où serait l'équité dans

une production non respectueuse du bien commun de l'humanité : surconsommation d'eau, utilisation de pesticides, d'insecticides, de plans OGM...). Pour commencer, chaque adhérent se propose de présenter un produit aux autres et d'en assurer la diffusion.

### Info pratique :

Il n'existe pas aujourd'hui de label dans le commerce équitable tel que le définit le code de la consommation : il n'y a pas de certificateur indépendant, ni implication des pouvoirs publics. Les procédures de contrôle se font en interne des entreprises et associations.

## OGM

### Suite sur les levures

Les levures fermentaires sont partout, dans la vigne, dans la cave. Ces levures « incontrôlées » sont toutes différentes, avec des actions différentes. Suivant les années, telle ou telle levure trouve sont idéal et donc prolifère mieux qu'une autre. Sans sélection de levure, il y a des risques de fermentation (fermentation trop longue, fermentation malo-lactique avant fermentation alcoolique, piqûre...). Je ne suis pas sûr qu'en bio les levures sélectionnées soient interdites, mais quand on veut préparer le terrain pour les levures sé-

lectionnées, il faut d'abord tuer les levures indigènes : So2 et ça n'est pas apprécié en bio. On sélectionne les levures depuis longtemps : rien de plus facile. Ca va jusqu'à sélectionner des levures « Bordeaux » qui ne transformeront jamais un vin de table biterrois en Bordeaux ! Les bières industrielles sont fermentées sur levure issue d'OGM, mais rien sur le vin, pour le moment. L'institut coopératif du vin, à Nîmes, travaillerait peut-être dessus. Pour le moment rien sur le marché, conformément à la législation européenne. Chaque producteur peut faire

pression sur les fabricants œnologiques en demandant systématiquement des certificats. (Claude)

### Moratoire

Les Etats Unis vont déposer une plainte d'ici mi-juin à l'OMC contre le moratoire européen (en vigueur depuis 1999) sur les produits contenant des OGM...

Les Amis de la Terre britanniques ont mis en place un site pour l'ensemble des citoyens européens et pour leur permettre d'écrire aux diverses ambassades des Etats-Unis d'Europe. ([http://www.amisdela terre.org/article.php3?id\\_article=657](http://www.amisdela terre.org/article.php3?id_article=657))

## CE, Discussion autour des interrogations....

Le CE peut-il être compatible avec la grande distribution qui tire toujours les prix vers le bas ?

Ne risque-t-on pas de fabriquer des îlots de privilégiés sans impact sur le développement de la région et de sa population ?

Les travailleurs du sud restent dépendants de l'achat des consommateurs du nord : si leur niveau de vie baisse, continueront-ils à acheter équitable ?

Le prix de transport de pays lointains tient-il compte de la pollution engendrée ? Par le CE ne favorise-t-on pas la monoculture au détriment de la culture vivrière ?

Le CE n'est-il pas utopique, tant que les pays du Nord inonderont le sud de leur **production agricole** subventionnée ?

Dans le CE on parle de parts de marché, de labélisation..., n'est ce pas la même logique que le grand commerce international ?

Peut-on dire que c'est une solidarité à court terme au détriment d'une solidarité à long terme ?

Quoi de plus naturel pour le consommateur que d'exiger plus de qualité, de transparence et d'attention lorsqu'il achète un produit ou paie une prestation. Mais au royaume du client-roi, à force d'exigences, on frôle le harcèlement, comment garder notre éthique ?

## Sacs plastique, non merci!

Pour le printemps de l'environnement et du développement durable, le samedi 31 mai, L'ARE mène une action de sensibilisation sur les pollutions engendrées par les sacs en plastique avec l'association du marché paysan de la place de la Madeleine à Béziers.

L'Afrique du Sud interdit les sacs, l'île de Taiwan. Le

Pakistan, le Bangladesh et l'Inde dans certains états, le Népal, l'Australie, la Nouvelle Zélande s'y prépare.... La Corse étudie la possibilité d'interdire l'utilisation : "A partir de cet été, la Corse sera la première région de France à bannir de son territoire l'usage du sac plastique", a déclaré Jérôme Polverini, le président de l'Of-

fice de l'environnement de la Collectivité territoriale de Corse.

### En méditerranée

Dans le Golf du Lion, en Méditerranée, on trouve en moyenne un sac plastique tous les 3 m<sup>2</sup> ! Les sacs qui flottent entre deux eaux sont un danger pour les animaux marins.



### Pesticides

Le rapport alarmant de l'Ifen sur la qualité des eaux en France, 90% des points surveillés en rivière et 58% des points en eaux souterraines contiennent des pesticides. Le ROC et Univers Nature lance une pétition ci-jointe.

[www.ifen.fr/pesticide/2002/pestic2002.htm](http://www.ifen.fr/pesticide/2002/pestic2002.htm)

[www.univers-nature.com/dossier/pesticides](http://www.univers-nature.com/dossier/pesticides)

[www.roc.asso.fr/actions/pesticides](http://www.roc.asso.fr/actions/pesticides)

En France 7 milliard de sacs fabriqués, ☞ moins d'une seconde pour en faire un, ☞ en moyenne 20 mn dans vos mains ☞ entre 100 et 400 ans (large échelle par manque de recul) à disparaître dans la nature.

ASSOCIATION  
RÉGIONALE D'ÉCOLOGIE



Maison de la Vie  
Associative, Boîte n°  
65, 15 rue du  
Général Margueritte,  
34500 Béziers

☎ 04 67 30 87 10

**Permanence tous les  
mercredis**

de 16h à 19h

À la Maison de la Vie Associative  
Bureau n° 1.47, escalier C

**Adhésion pour l'année civile**

Personne physique: 8 euros

Association: 15 euros

Abonnement au bulletin: 6 euros

---

**RETROVEZ NOUS SUR LE  
WEB  
ENVIRONNEMENT.34500.  
FREE.FR**

---



**Lire**

« L'écologie au quotidien: élément pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire », de Michelle Dobré (sociologue au LAZAR), éd: L'Harmattan (2002)

## Patanares

### Manifestation unitaire le 24 mai à Montpellier

« Pour une gestion heraultaise des déchets moins risqué, pour notre santé et celle de nos enfants, plus respectueuse de l'environnement et moins chère pour le contribuable à court comme à long terme.

Les associations signataires demandent donc aux autorités compétentes de l'Hérault (préfet, services de l'État et collectivités territoriales) d'assurer leur mission et de mettre en place sans délais une politique de traitement des déchets qui aille réellement dans le sens de l'intérêt général à court comme à

l o n g t e r m e .  
Pour ce faire, les associations signataires --- refusent les solutions industrielles lourdes et concentrées, à savoir les usines d'incinération et les CSDU à grande capacité (sites en activité comme en p r o j e t ) , --- et demandent :  
**1-** une politique volontariste et ambitieuse de réduction des déchets à la source tant locale que nationale;  
**2-** une politique de traitement des déchets qui respecte le principe de proximité, avec des zones de traitement qui ne dépassent pas 100 000 habitants ;  
**3-** une valorisation maximale des déchets à partir de col-

lectes séparatives adaptées, avec une priorité donnée à la collecte et au traitement des matières fermentescibles et des produits toxiques;  
**4-** la stabilisation organique des déchets restant après tri/collecte (poubelle grise), puis l'enfouissement de ces déchets stabilisés dans des CSDU de petite capacité ;  
**5-** une grande campagne d'information/ sensibilisation de la population heraultaise sur ces bonnes pratiques de traitement des déchets ;  
**6-** une politique et des pratiques de gestion des déchets qui soient démocratiques, transparentes, et strictement conformes aux lois en vigueur dans ce domaine. »